

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Association Sportive-versement de subvention

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Date de réunion de la séance initiale : 27/06/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 14

! Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/06/2019

Réuni le : 01/07/2019

Sous la présidence de : Vincent Lepoint

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 371,40 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lepoint

Prénom : Vincent

Signé le: 04/07/2019 16:52:36

Lycée Louis Feuillade LUNEL - Service ACHATS

De: Vincent Lepoint <Vincent.Lepoint@ac-montpellier.fr>
Envoyé: vendredi 14 juin 2019 12:09
À: 'gouillart yvelise'
Cc: Renault Benjamin; gest >> RIVIERE Olivier (gest.0340030y@ac-montpellier.fr)
Objet: Re: Frais de déplacement aux championnats de France

Ok pour moi Mme Gouillart pour les 371.4€

Le 13/06/2019 23:40, Renault Benjamin a écrit :

> M LEPOINT, Mme GOUILLART,
>
> comme convenu ce jour avec Mme GOUILLART, je vous fais parvenir en
> avance le décompte des frais engendrés par le déplacement de l'équipe
> de tennis de table aux championnats de France (Péages, Hotel, Repas,
> Essence, Parking) afin de faire voter lors du prochain CA 50% de la
> dépense totale au profit de l'association sportive comme l'avait
> initialement stipulé M LEPOINT.
> La somme total revient à 742,81 euros soit une aide ponctuelle de
> 371,40 pour l'établissement Louis Feuillade.
> Ces frais ainsi que le bilan sportif seront détaillés lors du compte
> rendu de l'AS réalisé par M SERRET, secrétaire de l'association sportive.
>
> Cordialement
>
> M RENAULT
>
>

--

Vincent LEPOINT
Proviseur du Lycée Polyvalent Louis Feuillade
49 rue Romain Rolland
34400 LUNEL